

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

IX. — Matériel de l'économie domestique.

N° 516.372

1. — ARTICLES DE MÉNAGE.

Caisse d'isolation.

Société : NÜRNBERGER METALL- & LACKIERWAARENFABRIK vorm. GEBRÜDER BING
ACTIENGESELLSCHAFT résidant en Allemagne.

Demandé le 8 mars 1918, à 14^h 55^m, à Paris.

Délivré le 4 décembre 1920. — Publié le 18 avril 1921.

(Demande de brevet déposée en Allemagne le 25 janvier 1917. — Déclaration du déposant.)

Les caisses d'isolation connues, utilisées plus particulièrement comme appareils pour achever la cuisson d'aliments par le procédé connu sous le nom de « marmite norvégienne » ou « cuisson sans feu », sont en bois, feuille de métal, asbeste, carton incombustible et autres matières similaires. La présente invention a pour but de permettre d'utiliser à la confection de ces caisses d'isolation, une matière qui est de beaucoup préférable à toutes celles employées jusqu'ici. La matière utilisée d'après l'invention consiste en un mélange de ciment et d'asbeste faiblement comprimé, dénommé « Eternite ».

L'éternite est un isolant par excellence, puisqu'elle se compose de plusieurs couches superposées sous une faible pression; elle est en outre incombustible, réfractaire et insensible à la chaleur humide et aux variations de température.

Jusqu'ici il était impossible de fabriquer des caisses en éternite, car on ne pouvait pas au façonnage obtenir une liaison réfractaire. D'après la présente invention, on construit la caisse d'isolation avec des plaques d'éternite séparées, dont on garnit les joints d'un mastic en terralithe. La terralithe est également un excellent isolant; on la gâche dans une lessive de manière à obtenir une pâte possédant les propriétés d'un mastic.

Les dessins ci-joints représentent, à titre

d'exemple, une forme d'exécution de la caisse d'isolation selon l'invention :

Fig. 1 est une vue de côté de la caisse;

Fig. 2 est un plan;

Fig. 3 est une coupe verticale de la caisse; 35

Fig. 4 est une coupe horizontale.

La caisse est construite sous forme d'armoire ou petit buffet, muni de pieds 1 et d'un couvercle 2. Le fond est formé de quatre tringles d'encadrement 3, et dans ce cadre on a monté deux plaques d'éternite 4, 5 écartées d'une certaine distance l'une de l'autre, de manière à laisser entre elles un vide 6. Le cadre de fond porte quatre montants 7, réunis en haut par un cadre formé de tringles 8. Il en résulte quatre cadres latéraux garnis chacun de deux plaques d'éternite 9, 10. Ces deux plaques sont également placées à une certaine distance l'une de l'autre, de manière à laisser entre elles un vide 11.

Les joints des plaques intérieures 5 et 10 sont rendus étanches au moyen de moulures 12, 13 en mastic de terralithe. Le couvercle 2 est encore formé d'un cadre à tringles 14 et de deux plaques d'éternite 16 et 17 laissant entre elles un vide 15. Pour faciliter le maniement de la caisse, on y a adapté deux poignées 18.

Les vides entre les plaques peuvent être remplis tout simplement d'air, mais on peut aussi les garnir de matières isolantes appro-

priées, comme par exemple de liège ou d'autre substance similaire. Les cadres dans lesquels sont placés les plaques peuvent être en bois ou toute autre matière convenable.

- 5 Lorsqu'on utilise la caisse d'isolation comme appareil de cuisson, on obtient de très bons effets en la combinant avec deux magasins de chaleur, faits d'une matière bon conducteur de la chaleur. Comme magasin de chaleur,
10 on peut utiliser des grilles de fer entre lesquelles se placent les récipients contenant les aliments.

RÉSUMÉ.

- 15 L'invention comprend :
1° Une caisse d'isolation construite avec des plaques de pierre qui sont assemblées au moyen de cadres, et dont les joints sont rendus étanches au moyen d'un mastic à base de pierre.

2° Les dispositions particulières suivantes: 20

a) Chaque paroi de la caisse se compose de deux plaques de pierre, laissant entre elles un vide rempli d'air ou d'un autre agent isolant, par exemple de liège ou autre matière similaire; 25

b) La caisse est faite avec des plaques d'éternite, assemblées à joints étanches au moyen d'un mastic de terralithe;

c) La caisse peut être combinée avec un ou plusieurs magasins de chaleur, faits d'une 30 matière bon conducteur de la chaleur.

Société : NÜRNBERGER METALL-
& LACKIERWAARENFABRIK vorm.
GEBRÜDER BING ACTIENGESSELLSCHAFT.

Par procuration :

Ch. NEULAT.

N° 516.372

Société :

Pl. unique

Nürnbergger Metall- & Lackierwarenfabrik
vorm. Gebrüder Bing Aktiengesellschaft

